

Circulaire n°176 consolidée du 2 décembre 1959 modifiée relative aux pigments et colorants des matières plastiques et emballages

Cette circulaire du Ministère de l'Agriculture, publiée après avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France comporte trois listes positives de pigments et colorants assorties de critères de pureté : une liste pour les colorants organiques, une liste pour les pigments minéraux, une liste dédiée aux colorants des pellicules de cellulose régénérée.

Mots-clés : liste positive ; plastique ; colorant ; critère de pureté ; principe d'inertie ; noir de carbone ; amine aromatique ; encre d'impression ; pellicule de cellulose régénérée ; polymère ; emballage ; film

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s) (0):